



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE

LE MARDI 21 JUIN 2022, À 19 H 30

À LA SALLE J.-ARMAND DROUIN DE L'HÔTEL DE VILLE

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET ADOPTION

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX ET AUTRES

- 2.1 Approbation d'un procès-verbal
- 2.2 Dérogation mineure – Lot 6 002 560 du cadastre du Québec (5550, rue Frontenac)
- 2.3 Rapport de la mairesse concernant les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 3.1 Approbation des comptes et des salaires
- 3.2 Constellation du Granit – Nomination
- 3.3 Journée nationale Municipalité Amie des Aînés – Des collectivités qui ont à cœur les personnes âgées
- 3.4 Remboursement anticipé de la dette à long terme
- 3.5 Avis de motion, présentation et dépôt – Règlement n° 2022-16 afin d'augmenter de 68 640 \$ le fonds de roulement
- 3.6 Réalisation complète de l'objet des règlements d'emprunt
- 3.7 Commission des arts, de la culture et du patrimoine – nomination d'un membre
- 3.8 Adoption du Règlement n° 2022-15 modifiant le Règlement n° 1401 sur la garde et le contrôle des animaux
- 3.9 Appel d'offres 2022-24 – Carburant en vrac
- 3.10 Service des communications – nomination et engagement
- 3.11 Vente du lot 5 788 972 du cadastre du Québec (restaurant Le Citron Vert)

- 3.12 Dénomination de la rue Rousseau
- 3.13 Subvention – Politique de soutien aux projets collectifs, événements et activités citoyennes – Club photo région de Mégantic

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Reconstruction de la rue Laval – Mandat honoraires professionnels – conception de la section électrique pour les feux de circulation
- 4.2 Achat de conteneurs
- 4.3 Appel d'offres 2022-20 – Achat et pose de béton bitumineux – réparation du pavage des rues pour l'année 2022
- 4.4 Adoption du Règlement n° 2022-14 modifiant le Règlement n° 2022-04 afin d'augmenter de 2 374 055 \$ les sommes nécessaires pour les travaux de réfection de la rue Laval

5. ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES

6. ENVIRONNEMENT

- 6.1 Mandat – Firme EXP – services professionnels – préparation de la demande de certificat d'autorisation – aménagement bassin de rétention des eaux de ruissellement – avenant n° 3
- 6.2 Appel d'offres 2022-15 – travaux de construction d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales du quartier Du Versant
- 6.3 Subventions – Bonnes pratiques environnementales

7. SÉCURITÉ INCENDIE

8. LOISIRS-CULTURE ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- 8.1 Marché public
- 8.2 Traversée internationale du lac Mégantic – demandes 2022
- 8.3 Appel d'offres 2022-17 – Réalisation du plan directeur de la Station touristique Baie-des-Sables de Lac-Mégantic

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 9.1 Programme de subvention pour le parc industriel – Coffrages A. Giroux inc.
- 9.2 Place de l'Industrie – Améliorations locatives
- 9.3 Animation du centre-ville

10. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

- 10.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 5270, rue Papineau (M. Yannick Gagnon)

10.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 5550, rue Frontenac
(M. Yvan Roy)

11.- **DOCUMENTS REÇUS**

12.- **FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES**

13.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

14.- **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Veillez noter qu'une séance d'information se tiendra mardi le 21 juin à 18h45 à la salle du conseil municipal et qu'elle portera sur la saison touristique 2022.

Cette séance sera diffusée en direct sur la page Facebook de la Ville et disponible sur le site internet dès le lendemain.

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

RÈGLEMENT NO 2022-14

**RÈGLEMENT N° 2022-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2022-04 AFIN
D'AUGMENTER DE 2 374 055 \$ LES SOMMES NÉCESSAIRES POUR LES
TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE LAVAL**

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil tenue le 17 mai 2022, sous la minute 22-185.

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. Le titre du Règlement n° 2022-04 est modifié par le remplacement du montant de « 9 814 260 \$ » par le montant « 12 188 315 \$ ».
2. L'article 1 du Règlement n° 2022-04 est modifié par le remplacement, à la quatrième ligne, de la date « 8 février 2022 » par la date « 11 mai 2022 ».
3. L'article 2 du Règlement n° 2022-04 est modifié par le remplacement, à la première ligne, du montant « 9 814 260 \$ » par le montant « 12 188 315 \$ ».
4. L'article 3 du Règlement n° 2022-04 est modifié par le remplacement, à la deuxième ligne, du montant « 9 814 260 \$ » par le montant « 12 188 315 \$ ».
5. L'annexe « A » du Règlement n° 2022-04 est remplacée par l'annexe « A » jointe au présent règlement.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LAC-MÉGANTIC, ce 21 juin 2022.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière

M^{me} Julie Morin,
Mairesse

RÈGLEMENT NO 2022-15

**RÈGLEMENT NO 2022-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NO 1401 SUR LA GARDE ET LE CONTRÔLE DES ANIMAUX**

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil tenue le 17 mai 2022, sous la minute 22-182.

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. Le Règlement n° 1401 est modifié par l'addition, après l'article 20 de l'article 20.1 suivant :

« Terrain de baseball de l'OTJ

20.1 Il est interdit à toute personne de se trouver avec un chien, en laisse ou non, ou de le laisser en liberté sur le terrain de baseball de l'OTJ. »
2. L'article 99 du Règlement n° 1401 est modifié par l'addition dans la première ligne, après l'article « 16.8, », de l'article « 20.1, ».
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LAC-MÉGANTIC, ce 21 juin 2022.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière

M^{me} Julie Morin,
Mairesse

PROJET DE RÈGLEMENT NO 2022-16

**RÈGLEMENT NO 2022-16 AFIN D'AUGMENTER DE 68 640 \$
LE FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU qu'en 2021, la municipalité a fixé son fonds de roulement à 2 312 306 \$, suite à l'adoption du Règlement n° 2021-19 ;

ATTENDU que l'article 569 de la Loi des cités et villes permet de porter le fonds de roulement jusqu'à un maximum de 20 % des crédits prévus au budget annuel, qui sont, pour 2022, de 21 080 900 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu d'augmenter notre fonds de roulement afin d'assurer la liquidité nécessaire à nos opérations et un moyen de financement à moyen terme pour nos achats de machineries et nos immobilisations ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil tenue le 21 juin 2022, sous la minute 22-XX.

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le fonds de roulement actuel de la municipalité de 2 312 306 \$, est augmenté de 68 640 \$ pour atteindre 2 380 946 \$.

ARTICLE 2

À cette fin, le conseil affecte 68 640 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté de la municipalité.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

ADOPTÉ À LAC-MÉGANTIC, ce 21^e jour du mois de juin 2022.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière

M^{me} Julie Morin,
Mairesse